

Bonne rentrée à toutes et à tous !

Après une session du baccalauréat chaotique, l'été a vu se concrétiser les provocations du gouvernement avec la publication des programmes et des modifications de la réforme du lycée, de la loi dite « école de la confiance », de la loi Fonction publique, des décrets sur l'imposition d'une 2^e HSA et de la formation pendant les congés... Tous ces textes portent les mêmes orientations : contraindre les personnels dans leur métier, tenter de les museler pour qu'ils appliquent les réformes sans broncher, dégrader leurs conditions de travail et détériorer l'offre de service public déjà mise à mal.

La prochaine réforme des retraites sera destructrice pour tous les salariés, en particulier les enseignants et les annonces de J.-M. Blanquer de futures discussions sur la revalorisation risquent de se limiter à quelques mesures destinées à pallier à la marge les dégâts causés par cette réforme. Le ministre a d'ailleurs bien tardé et s'est contenté d'une relance d'un observatoire des rémunérations recyclant ainsi une annonce de la rentrée 2018, mais nul besoin d'observatoire tant il est prouvé depuis longtemps que les rémunérations des professeurs, CPE et Psy-ÉN sont ridiculement basses au regard de leurs responsabilités et de leur niveau de recrutement. Et que dire de la dernière sortie du ministre sur l'augmentation de 300€ (bruts) par an, en moyenne, du salaire des enseignants, si ce n'est qu'elle correspond au déploiement du dispositif PPCR acté par l'ancien gouvernement, qu'elle ne touchera pas l'ensemble de nos professions, et qu'elle est à des lieues de compenser les pertes de pouvoir d'achat de ces dernières années !!!

Enfin, l'annonce du ralentissement des suppressions de postes dans la Fonction publique n'est pas gage d'arrêt dans le second degré tant le redéploiement des moyens du second vers le premier degré est la marque du ministre.

L'an dernier, sa communication a été mise à mal par la mobilisation des personnels. Cette année, des mobilisations d'ampleur devront permettre d'aller plus loin en agissant pour d'autres réformes que cet empilement de mesures qui dégradent le système éducatif et nos métiers. Tel est l'objectif du SNES-FSU.

RENTREE 2019 : L'ÉPREUVE DE LA RÉALITÉ !

Effectifs dans les classes, organisation complexe, voire incompréhensible, des enseignements en lycée, emplois du temps chaotiques, manque de moyens en vie scolaire, situation inadmissible faite aux TZR, la rentrée est loin d'être réussie comme le vante le Ministre de l'Éducation nationale !

- [Collèges : faire respecter ses droits à la rentrée 2019](#)
- [L'actualité des lycées, les analyses du SNES et les outils de mobilisation](#)

Les militants des sections départementales et académique du SNES interviennent depuis le 26 août au rectorat pour dénoncer les dysfonctionnements survenus en cette rentrée et faire rectifier les situations les plus urgentes et problématiques (stagiaires, TZR, enseignements et/ou horaires réglementaires non respectés...). N'hésitez pas à nous contacter et nous solliciter !



Faire le point sur les nombreuses réformes et transformations de nos métiers, nos conditions de travail et nos salaires en ce début d'année 2019-2020, tel est l'objectif du [Guide pratique de rentrée 2019](#) du SNES. Conditions pour une inclusion réussie de tous les élèves, respect des droits des contractuels, carrières, vous trouverez dans cette publication toutes les informations sur les nouveautés de la rentrée et les positions défendues par le SNES-FSU.

**LYCEE PHILIPPE LAMOUR (NÎMES) :
PROCÉDURE DISCIPLINAIRE À L'ENCONTRE DE 4 COLLÈGUES !**

Suite à la décision collective de ne pas organiser le Bac Blanc en février dernier, le ministère avait diligenté une enquête auprès de l'Inspection Générale... Dans un premier temps, deux IG ont donc été envoyés pour entendre des délégations d'enseignants, de parents, d'élèves. Puis une deuxième salve d'auditions a ciblé 4 collègues (pourquoi 4 ? pourquoi eux ?) qui ont reçu les rapports début juillet. Rapports à charge, partiels et partiels, concluant sur des préconisations de sanctions, que la Rectrice a suivies en ouvrant une procédure disciplinaire à l'encontre de chacun.e de nos collègues, fin juillet. Le SNES a accompagné les 4 collègues au rectorat fin août lors de la consultation de leur dossier. Le secteur juridique national du SNES suit et conseille les collègues.

Lors d'une réunion de rentrée au rectorat le 29 août, **la FSU a demandé à la Rectrice que la procédure engagée aboutisse à une absence totale de sanction.**

Le SNES a rédigé une pétition de soutien qu'il va soumettre aux autres organisations syndicales pour un appel unitaire à un "classement sans suite" de cette procédure et à l'absence de sanction. Elle sera mise en ligne très prochainement sur [notre site](#).

Contre la répression de l'action syndicale et de la contestation sociale, soutenons les 4 de Philippe Lamour !

DÉMISSION DES PROFESSEURS PRINCIPAUX

Initié l'an dernier pour dénoncer la charge de travail et le dévoiement des missions de professeur principal, notamment dans le cadre de la mise en place de la réforme du lycée, ce mouvement reprend une certaine visibilité en cette rentrée 2019. De nombreuses classes n'ont, à l'heure actuelle, pas de professeur principal. Ainsi, dans un certain nombre de lycées, des professeurs ont refusé d'être professeur principal ou ont démissionné de leurs fonctions. Une preuve de plus que les réformes qui attaquent le cœur de nos métiers ne passent pas auprès des collègues qui restent mobilisés.

Rappel : cette mission n'est pas une obligation de service : le décret n°93-55 du 15 janvier 1993 (art. 3-2) sur l'ISOE le précisait déjà, et la circulaire d'octobre de 2018 le rappelle : « au sein des équipes pédagogiques, les professeurs principaux sont désignés par le chef d'établissement, (...) avec l'accord des intéressés »

En cas de pressions pour assurer cette mission (en particulier menaces sur les emplois du temps), nous contacter.

Pour informer les parents des raisons de cette action, tracts et argumentaire sont disponibles [ici](#).

AESH

Lors du Comité Technique Académique (CTA) réuni au rectorat le 26 juin 2019, les élu.es SNES-FSU, porteurs des difficultés de nombreux AESH, ont dénoncé les disparités de contrat selon les départements et ont obtenu que soit actée la répartition du **temps de service sur 41 semaines pour tous les AESH**, conformément à la préconisation de la circulaire parue au BO le 6 juin.

Ainsi donc et suivant la règle de l'annualisation (1607 H par an pour un temps complet),

- Un contrat AESH à 100 % se traduira par : $(1607/41) = 39h10$ au lieu de 41h20 par semaine
- Un contrat AESH à 60 % se traduira par : $(1607/41) \times 60 \% = 23h30$ au lieu de 24h par semaine
- Un contrat AESH à 50 % se traduira par : $(1607/41) \times 50 \% = 19h35$ au lieu de 20h par semaine

Les élus SNES-FSU ont également obtenu que ce temps de service soit décompté sur 45 semaines pour les AESH bénéficiant de la formation « d'adaptation à l'emploi » qui peut se dérouler durant des vacances scolaires.

Les AESH concernés par cette modification de quotité de travail auraient dû recevoir un avenant avant la rentrée. Or plusieurs d'entre vous nous ont informés que ce n'était pas le cas. **Nous avons dénoncé cette situation à Madame la Rectrice lors d'une audience FSU le 29 août. Celle-ci s'est engagée à ce que les avenants soient édités et envoyés aux AESH très prochainement.** Nous invitons les AESH n'ayant pas reçu cet avenant fin septembre, ou ayant une difficulté pour faire reconnaître ces heures, à nous contacter.

JEUDI 17 OCTOBRE : STAGE ACADÉMIQUE AESH organisé par le SNES à Montpellier

(lieu non fixé à ce jour, consulter [notre site](#)).

Temps de travail, contrats, rémunération, tâches... : tout savoir sur vos droits !

La participation à un stage de formation syndicale est un droit. Pour s'inscrire, c'est très simple :

- 1) déposer au secrétariat de votre établissement [l'imprimé rectoral de demande de congé](#), rempli et signé. Attention : délai de 30 jours à respecter, imprimé à déposer le 17 septembre dernier délai !
- 2) Nous informer de votre présence par mail (s3mon@sn.es.edu).

RÉFORME DES RETRAITES : VERS UN EFFONDREMENT DU MONTANT DES PENSIONS !

Le système par points, présenté en juillet par le Haut-commissariat à la réforme des retraites (HCRR), fait cotiser les salariés à l'aveugle, sans garantie sur leur niveau de pension. C'est l'opposé d'un système qui assure un pourcentage du dernier traitement indiciaire brut dans le public ou des meilleurs salaires dans le privé.

Le SNES avait déjà publié en mai dernier sur son site les simulations en utilisant les données des régimes complémentaires Arrco et l'Agirc. Actualisées avec les nouveaux paramètres, elles montrent une dégradation encore plus importante pour la retraite calculée en intégrant la totalité de la carrière : de 274,32 € à 952,78 € de perte mensuelle selon les situations ! [Voir le dossier du SNES.](#)

Une intersyndicale nationale a lieu le 3 septembre, la FSU y défendra la nécessité d'une riposte d'ampleur et dans l'unité pour contrer un projet rétrograde et catastrophique pour le montant de nos pensions !

RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE

Les collègues ayant eu un rdv de carrière en 2018-2019 auront connaissance de leur avis final dans les quinze premiers jours de septembre, via SIAE. Ils disposent alors d'un délai de 30 jours francs à compter de la notification de l'avis final pour saisir la rectrice (certifiés, CPE, Psy-EN) ou le ministre (agrégés) d'une éventuelle demande de révision. Celle/celui-ci dispose à son tour d'un délai de 30 jours francs pour réviser l'appréciation finale, l'absence de réponse valant refus de révision. En cas de refus ou de non réponse dans un délai d'un mois, la CAPA ou la CAPN peuvent être saisies.

L'an dernier, suite à la défense par le SNES des dossiers, plusieurs avis ont pu être modifiés en CAPA et CAPN, avec à la clé des rythmes d'avancement et de promotion plus favorables.

Pour plus d'information sur le calendrier et les procédures et de contestation, contactez-nous !

REJOIGNEZ LE SNES-FSU, SYNDIQUEZ-VOUS !

Le SNES-FSU est l'outil de la profession, à chacun de s'en emparer pour le faire vivre au mieux. Professeur, [Conseiller principal d'éducation](#) (CPE), [Psychologue de l'Éducation nationale](#) (Psy-ÉN), [Assistant d'éducation](#) (AED), [Assistant d'élève en situation de handicap](#) (AESH), titulaire ou [contractuel](#), [rejoignez-nous](#) !

[*Bulletins et grilles de cotisation en ligne.*](#)

SNES-FSU Montpellier
Enclos de Lys, B - 585 rue de l'Aiguelongue - 34090 MONTPELLIER
04.67.54.10.70 ; s3mon@sn.es.edu ; <http://www.montpellier.snes.edu>



[L'adhésion en ligne](#)
[Le bulletin d'adhésion](#)